



DECISION

DEC21064

Marché 2021.15.MT. VOI : aménagement des espaces publics du quai Saint Georges – lot 1 : terrassement, voirie, réseaux + Prestation Supplémentaire Eventuelle : réfection liaison douce – Avenant n° 2

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 19/02/2021 à l'entreprise Eiffage Route Sud-Ouest (44150 Ancenis) pour un montant de 189 437,10 € HT, soit 227 324,52 € TTC,

Considérant la notification de l'avenant n° 1 en date du 25/02/2021 sans incidence sur le montant du marché (coquille dans le CCAP),

Considérant la notification de l'avenant n°2 à l'entreprise Eiffage Route Sud-Ouest en date du 30 août 2021,

D É C I D E

Article 1 : Dans le cadre des travaux réalisés quai Saint Georges, différentes modifications quantitatives ont été rendues nécessaires (terrassements, pose de réseaux, marquage au sol...), et représentent une plus-value de 14 633,60 € HT, soit 17 560,32 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 204 070,70 € HT, soit 244 884,84 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,
le 30 août 2021



Le Maire,
Yves DAUVÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification. Acte publié à la Mairie le 10 SEP. 2021